

Table régionale de gestion intégrée de l'eau par bassin versant Abitibi-Jamésie,
Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie

Lieu : Maison de la Culture, Ville d'Amos
222, 1re Avenue Est, Amos, J9T 1H3

Le 7 juillet 2015 à 13:30, étaient présents :

- Mme Judith Morin, Coordonnatrice en environnement, Camflot/Richmont Inc.
- Mme Véronique Mayer, Directrice Qualité, Eaux Vives Water Inc.
- M. Rodrigue Ouellet, Ingénieur consultant, Golder Associates
- Mme Lucienne Anctil, Coordonnatrice en environnement, Hecla Québec
- Mme Sarah Morin, Environnement et développement durable, Canadian Malartic
- M. Patrick Garneau, Directeur général, Tembec
- Mme Cindy Cormier, Association chasse et pêche
- M. Richard Genest, Association chasse et pêche
- M. Normand Roy, Forêt ornithologique Askikwaj, Élu municipal de la municipalité de La Corne et membre administrateur du C.A. OBVAJ
- Mme Ghyslaine Dessureault, Consultante motoneige/pourvoirie, Tourisme Abitibi-Témiscamingue
- Mme Sylvie Morin, Technicienne agricole, Groupe Conseil Agricole du Québec
- M. Abdelkabar Maqsoud, Professeur/chercheur, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- M. James Cananasso, Représentant Conseil de la Première Nation Abitibiwinni
- M. Normand Grenier, Directeur du service de l'aménagement du territoire, MRC Abitibi-Ouest
- Mme Mélanie Falardeau, Directrice Service d'aménagement du territoire, MRC Abitibi
- M. Ghislain Brunet, Conseiller, Municipalité de Macamic
- Mme Isabelle Dufresne, Technicienne en environnement, Municipalité d'Amos
- Mme Carolane Langlois, Urbaniste, Municipalité de Senneterre-ville
- M. Lynn Anctil, Agent de développement, Municipalité de la Morandière
- Mme Jocelyne Wheelhouse, Conseillère, Municipalité de la Motte
- M. Frédéric Bilodeau, Conseiller en santé environnementale, Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda
- M. Serge Fortier, Conseiller, Ministère de la sécurité publique
- Mme Clémence-Leyi Wangni, Conseillère, Ministère de la sécurité publique
- M. Martin Bélanger, Biologiste service des inventaires et plans, direction de l'Abitibi-Témiscamingue, Ministère des Transports du Québec

Étaient également présents :

- Judith Sénéchal : Directrice générale
- Nadia Brousseau (n'est plus à l'emploi de l'OBVAJ)
- Geneviève Mongeau : Coordonnatrice

Il a été procédé à l'examen des sujets suivants :

Ordre du jour

- | | |
|---|-------|
| 1. Ouverture de la séance ; | Info. |
| 1.1. <i>Présentation de l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie</i> | |
| 1.2. <i>Rôle de la Table régionale</i> | |
| 1.3. <i>Présentation du folio</i> | |
| 2. Le Plan directeur de l'eau (PDE) | Info. |
| 2.1. <i>Les bassins versants</i> | |
| 2.2. <i>Description sommaire du territoire de gestion</i> | |
| 2.3. <i>Faits saillants et enjeux prioritaires du PDE</i> | |
| 3. Exemples de bonnes pratiques et des réussites | Info. |
| 4. La gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) au Québec | |
| 5. Définir les rôles des partenaires | Info. |
| 6. Proposition d'un protocole de fonctionnement | Déc. |
| 7. Période de question | |
| 8. Signature des membres | Déc. |
- Info. : point d'information
Déc. : point décisionnel

1. Ouverture de la séance :

Mot d'ouverture est présenté par la directrice générale de l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ), Mme Judith Sénéchal.

1.1. et 1.2. Présentation de l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie et du rôle de la table régionale

Points importants qui ont été soulignés :

- Présentation de la *Loi sur l'eau* qui confirme le statut juridique de l'eau de surface et souterraine comme une ressource collective et qui reconnaît les principes suivants : utilisateurs-payeurs, prévention, réparation et accès pour toute personne à l'information de manière transparente.
- L'OBVAJ, comme tous les autres OBV du Québec sont reconnus comme les mandataires depuis 2009 afin d'encadrer la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.
- La rédaction d'un plan directeur de l'eau est le mandat principal d'un OBV, document qui recueille les informations existantes sur le territoire qui concernent l'eau. Celui rédigé par l'OBVAJ est présentement en processus de validation par les différents ministères. L'organisation de cet outil indispensable se divise en 4 grandes sections cartographiques : les données hydriques, les données des milieux sensibles, l'occupation du territoire et les activités économiques.
- Du PDE découle la rédaction d'un *Plan d'action* qui résume les problématiques et les projets qui devront être mis en œuvre pendant le cycle de gestion. Les 5 enjeux prioritaires sont : la qualité de l'eau, les écosystèmes, la sécurité, la quantité de l'eau et la culture.
- L'OBVAJ présente les exigences du MDDELCC au niveau de l'implantation de la table de concertation. La table régionale doit donc être constituée de sièges de collaborateurs votants répartis de manière égalitaire entre ces 4 secteurs : secteur municipal et MRC, secteur industriel et économique, les communautés autochtones et le secteur environnemental et communautaire. De plus, des observateurs seront invités à la Table provenant de divers ministères et sociétés d'État.

1.3. Présentation du folio fourni comprenant divers documents

- L'ordre du jour ;
- Un document de « Faits saillants » relatant de manière vulgarisée les différents projets et actions à mettre en œuvre selon le PDE ;
- Une ébauche de proposition de fonctionnement ;
- Un document à remplir permettant d'évaluer la rencontre ainsi que d'obtenir des informations concernant les préoccupations des acteurs présents afin d'organiser la première réunion officielle ;
- Un formulaire de consentement pour les membres invités à titre de collaborateur votant.

2. Les problématiques comprises dans le *Plan directeur de l'eau*

Points importants qui ont été soulignés :

- Une courte explication est donnée de ce qu'est un bassin versant suivie d'une présentation des 3 grands bassins versants du territoire de gestion de l'OBVAJ.
- La problématique des systèmes d'assainissement des eaux usées des résidences isolées en plaine argileuse de la région est présentée. Les installations septiques proposées pour les résidences isolées, qui n'ont pas accès au système d'égoûts municipal, sont trop coûteuses. On retrouve alors un apport élevé en phosphore dans le sol qui s'écoule vers les plans d'eau. Le territoire de l'Abitibi-Jamésie comprend une proportion très élevée de résidences isolées. Peu de technologies sont présentement disponibles pour résoudre cette problématique.
- La problématique de l'arsenic et d'autres éléments chimiques présents de manière naturelle dans l'eau potable des puits.
- La capacité du support d'un milieu récepteur et l'applicabilité de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Cette problématique englobe l'établissement d'une base de données, l'amélioration des réseaux de surveillance et une étude de carence sur la réglementation.
- La prévention de l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes.
- La protection des milieux humides.
- L'importance de la sensibilisation des gestionnaires et des citoyens aux problématiques de l'eau.
- La commercialisation de l'eau qui est un enjeu sur lequel il faut collectivement se pencher, car elle possède au Québec un cadre réglementaire mal défini.
- L'importance de la révision des cotes de crue qui sont partielles ou mal déterminées dans certains cas.
- La cohabitation avec le castor.
- La présentation d'un projet de gestion transfrontalière réalisé par l'OBVAJ à la suite de consultations citoyennes en Abitibi-Ouest. Ce projet représente un cas de réussite ; un comité intergouvernemental a été mis en place afin de voir à une meilleure gestion des eaux transfrontalières entre les provinces de l'Ontario et du Québec. Le dossier du lac Abitibi sera traité par ce nouveau comité.

3. Présentation de bonnes pratiques et de réussites de collaboration au Québec

Divers projets sont présentés :

- Présentation du projet Répert'eau qui consiste en un portail en ligne permettant aux municipalités du Québec d'afficher les bonnes pratiques municipales en matière de gestion de l'eau.

- *Protégeons le ruisseau des vignobles* de la municipalité de Sherbrooke. Partenaires : le RAPPEL, la ville de Sherbrooke, l'ARMI et l'organisme de bassin versant COGESAF.
- La *Plateforme Mobilisation citoyenne* de l'OBVT. Partenaires : l'OBVT, la ville de Rouyn-Noranda et Globalia.
- Le *Plan de gestion des milieux humides* de l'OBV Charlevoix-Montmorency. Partenaires : l'OBV Charlevoix-Montmorency et la municipalité de Boischatel.

4. Présentation de la Gouvernance et de la Gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec

Points importants qui ont été soulignés :

- Présentation des deux types d'outils pour voir à la gestion de l'eau, soit les outils règlementaires et les outils non règlementaires (outils de planification et de collaboration, outils volontaires et outils incitatifs).
- Explication des 4 niveaux de planification et de paliers de pouvoirs règlementaires : compétences fédérales, provinciales, MRC et municipalités.
- La fragmentation du pouvoir d'agir sur la gestion de l'eau comprend une dynamique complexe et permet plus difficilement une gestion adéquate de la ressource eau s'il n'y a aucune instance octroyant un encadrement des actions et des projets. Ceci étant donc le rôle des OBV : de voir à l'encadrement de la gestion intégrée de l'eau en partenariat avec les acteurs de son territoire.
- La gestion de l'eau par bassin versant est une nouvelle approche adoptée par le gouvernement provincial depuis 2009 afin d'implanter une gestion collaborative qui se base non seulement sur la réglementation, mais également sur l'incorporation par la concertation de la société civile pour permettre des choix collectifs.
- L'importance de mettre en place, avec la TRGIEBV, d'établir l'utilisation d'une approche collaborative qui encourage le développement de « l'empowerment communautaire », donc la capacité d'agir des collectivités, de développer la capacité de prendre en charge le pouvoir de ses propres conditions économiques, sociales et environnementales par le développement d'innovation en matière de gestion de l'eau. Outre le renforcement des capacités des acteurs, cette approche permet le développement de l'expertise local et le positionnement de l'État face au développement local pour influencer la mise en place de politiques futures.
- Le rôle de la TRGIEBV est de permettre d'harmoniser les pratiques pour s'assurer de la rentabilité des actions (économique et environnementale), de travailler à l'échelle du bassin versant, de s'assurer d'une direction qui est concertée par tous les secteurs impliqués, de développer des partenariats, d'obtenir un portrait global de la gestion de l'eau sur notre territoire, de faire la promotion des pratiques et de diffuser l'information dans tous les secteurs, etc.
- Présentation d'un outil d'aide à la décision de priorisation des projets comportant une pondération des différents facteurs nécessaires à la prise de décision (outil inspiré de la norme ISO14001).

5. Définition des rôles des collaborateurs et observateurs

- Appuient la mission de l'organisme par la mise en œuvre en collaboration du plan d'action;
- Prendre part aux décisions locales et régionales ;
- Promouvoir le rayonnement dans leur secteur d'activité ;
- Développement de partenariats financiers et de mise en œuvre ;
- Partage des savoirs et des expertises.

6. Présentation du protocole préliminaire de fonctionnement

Une présentation de tous les points du protocole de fonctionnement a été effectuée et le protocole sera voté à la première rencontre officielle de la table régionale par les signataires.

7. Période de questions

Un participant a posé la question suivante :

Q : Les membres doivent participer à titre d'entité personnelle, comme individu possédant une expérience professionnelle et une perception individuelle propre, ou doivent-ils seulement représenter leur organisation?

R : Les membres doivent participer à titre d'entité personnelle professionnelle, ils représentent la globalité de leur secteur d'activité et non seulement leur organisation.

L'OBVAJ est heureux de vous présenter les noms des collaborateurs votants de la TRGIEBV :

Secteur industriel et économique

Représentant	Organisation	Bassin versant
Judith Morin, Coordonnatrice en environnement	Camflot/Richmont Inc.	Bassin versant de l'Harricana
Rodrigue Ouellet, Ingénieur consultant	Golder Associates	Bassin versant de l'Harricana
Lucienne Anctil, Coordonnatrice en environnement	Hecla Québec (Industrie minière)	Bassin versant de l'Harricana
Jean-François Doyon, Spécialiste corporatif de développement durable	Agnico Eagle Mines Ltd	Bassin versant de l'Harricana
Pascal Lavoie, Directeur Environnement et développement durable	Mine Canadian Malartic	Bassin versant de l'Harricana
Patrick Garneau, Directeur général	Tembec	Bassin versant de la rivière Bell
Véronique Mayer, Directrice qualité	Eaux Vives Water Inc.	Bassin versant de l'Harricana

Secteur environnemental et économique

Représentant	Organisation	Bassin versant
Ghyslaine Dessureault, Consultante Motoneige/Pourvoirie	Tourisme Abitibi-Témiscamingue	Bassin versant de la rivière Abitibi
Sylvie Morin, Technicienne agricole	Groupe Conseil Agricole	Actif sur tout le territoire
AbdelKabir Maqsoud, Professeur/Chercheur, Institut de recherche – mines et environnement, UQAT	UQAT	Actif sur tout le territoire
Normand Roy	Forêt ornithologique Askikwaj, Élu municipal municipalité de La Corne, Administrateur du C.A. de l'OBVAJ	Bassin versant de l'Harricana

Secteur municipal et MRC

Représentant	Organisation	Bassin versant
--------------	--------------	----------------

Isabelle Dufresne, Technicienne en environnement	Municipalité d'Amos	Bassin versant de l'Harricana
Ghislain Brunet, Conseiller	Municipalité de Macamic	Bassin versant de la rivière Abitibi
Carolane Langlois, Urbaniste	Municipalité de Senneterre-Ville	Bassin versant de la rivière Bell
Jocelyne Wheelhouse, Conseillère	Municipalité de La Motte	Bassin versant de la rivière Harricana
François Gibeault, Directeur de l'urbanisme	Municipalité de Lebel-sur-Quévillon	Bassin versant de la rivière Bell
Mélanie Falardeau, Directrice Service d'aménagement du territoire	MRC Abitibi	Bassin versant de l'Harricana

Les sièges réservés aux collaborateurs représentant le secteur autochtone sont toujours vacants.

Secteur gouvernemental (Observateurs sans droit de vote)

Organisation	Représentant
Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques	M. Jonathan Gagnon, Biologiste M.Sc.
Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire	Mme Chantal Carrier, Conseillère aux opérations régionales
Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue	M. Frédéric Bilodeau, Agent de planification, de programmation et de recherche / Santé environnementale
Ministère de la sécurité publique Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité des incendies de l'Outaouais, l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord du Québec	Mme Clémence-Léyi Wangni, Conseillère en sécurité civile
Ministère de la sécurité publique Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité des incendies de l'Outaouais, l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord du Québec	M. Serge Fortier, Conseiller en sécurité civile
Ministère de l'agriculture, pêcheries et alimentation	Mme Nicole Damas, Conseillère régionale en agroenvironnement et dans les productions de diversification
Ministère des transports du Québec	M. Martin Bélanger, Biologiste service des inventaires et plans, direction de l'Abitibi-Témiscamingue

Une prochaine réunion aura lieu à la fin de l'automne 2015, un lien vers un sondage *Doodle* vous sera envoyé afin de faire part de vos disponibilités tout comme l'Ordre du jour.

N.B. Il est à souligner que seuls les collaborateurs qui auront fait parvenir leur *Formulaire de consentement* dûment signé à l'OBVAJ avant la première réunion officielle pourront voter les propositions.

L'équipe de l'OBVAJ vous remercie pour votre collaboration,

Judith Sénéchal,
Directrice générale

Geneviève Mongeau,
Coordonnatrice



**Proposition de fonctionnement
à la Table régionale de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (secteur Abitibi-
Jamésie)**

*Développement durable,
Environnement,
Faune et Parcs*

Québec 

3 août 2015

Table of Contents

1.	<i>Présentation de la Table régionale de gestion intégrée de l'eau par bassin versant</i>	9
1.1.	MISSION, MANDAT ET APPROCHE	9
2.	<i>Composition de la Table régionale de gestion intégrée de l'eau par Bassin versant (TRGIEBV)</i>	9
2.1.	SIÈGES	9
2.1.1.	MEMBRES ACTIFS :	9
2.1.2.	MEMBRES OBSERVATEURS :	10
2.1.3.	MEMBRES AMIS	10
2.2.	RÔLES ET RESPONSABILITÉS :	10
3.	<i>Structure des rencontres et code d'éthique</i>	10
3.1.	STRUCTURE DES RENCONTRES	10
3.1.1.	FRÉQUENCE DES RENCONTRES	10
3.1.2.	LIEU DES RENCONTRES	11
3.1.3.	AVIS DE CONVOCATION	11
3.2.	CODE D'ÉTHIQUE ET RÈGLES DE CONDUITE	11
4.	<i>Protocole</i>	11
4.1.	VOTE.....	11
4.2.	SECRÉTAIRE.....	11
4.3.	DURÉE DES FONCTIONS	12
4.4.	QUORUM	12
4.5.	TEMPS DE PAROLE.....	12
4.6.	RÉMUNÉRATION	12
4.7.	COMPTE-RENDU	12
4.8.	DOCUMENTATION ET INFORMATIONS PERTINANTES.....	12
5.	<i>Administration de l'OBVAJ</i>	12

1. Présentation de la Table régionale de gestion intégrée de l'eau par bassin versant

1.1. Mission, mandat et approche

La Table régionale de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (TRGIEBV) vise à rassembler et accompagner les usagers, intervenants et gestionnaires du territoire de l'Abitibi-Jamésie, vers la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau élaboré par l'OBVAJ. La TRGIEBV se base sur un mode de gouvernance collaborative. Cette démarche s'apparente à un lieu d'échange où l'implication des acteurs et usagers de l'eau offre différents regards sur les enjeux du territoire et permet ainsi l'expression des perspectives individuelles et communes quant aux actions à poser sur le territoire du bassin versant ainsi que l'élaboration de projets concrets.

Sa mission est d'informer, de mobiliser, de consulter, de sensibiliser ainsi que de promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau du territoire, tel que mandaté par le Ministère du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). L'objectif central de la démarche est de mobiliser les participants afin de concrétiser des projets visant la protection et la restauration de la qualité de l'eau du bassin versant ainsi que le maintien de la pérennité de la ressource hydrique.

Concrètement, la TRGIEBV détient le mandat de mettre en œuvre la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant (GIRE) dans la zone qui lui a été confiée en :

- Interpelant les différents partenaires sur les enjeux prioritaires;
- Favorisant la mise en commun de données et de connaissances entre les participants;
- Respectant le Cadre de référence en vigueur établi par le MDDELCC;
- Sollicitant l'implication des collaborateurs à la prise de décisions pour des actions concertées;
- Réalisant des actions de préservation, de protection et du maintien de la qualité et de la quantité de l'eau;
- Collaborant de manière continue avec les acteurs de l'eau et la société civile de son territoire sur les travaux de mise en œuvre du PDE;
- Réalisant le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PDE, pour chaque cycle de gestion et de manière rétroactive;
- Appuyer le maillage entre les gestionnaires publics de l'eau et les outils disponibles.

Une approche décisionnelle collaborative privilégie la prise de position et l'adoption d'une démarche proactive afin de mettre en œuvre les actions concertées jugées prioritaires sur le bassin versant. La reconnaissance de l'eau, par la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, comme étant une ressource « d'intérêt vital », toutes actions posées par les partenaires financiers et collaborateurs doivent symboliser des investissements à long terme.

La Table régionale de gestion intégrée de l'eau par bassin versant peut voir à la mise en place de comités ou des sous-tables afin de se pencher sur des problématiques précises avec des partenaires ciblés (soit par territoire ou par thématique) afin de réaliser sa mission et son mandat.

2. Composition de la Table régionale de gestion intégrée de l'eau par Bassin versant (TRGIEBV)

Le présent protocole est une version préliminaire précédant l'implantation d'une politique concernant les règles de fonctionnement à la Table régionale de gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Ce document n'a aucune valeur juridique et il devra être voté à la première réunion officielle de la TRGIEBV.

2.1. Sièges

2.1.1. Membres actifs :

Le choix dans la répartition et le nombre de sièges réservés par secteur n'est pas définitif. L'objectif visé est de combler une vingtaine de sièges repartis équitablement selon les quatre grands secteurs afin d'obtenir une diversité

de perspectives et d'expertises dans un même secteur d'activité, tout en gardant un nombre judicieux de collaborateurs pour rendre le processus efficace.

Le nombre de sièges est réparti entre 4 grands secteurs d'activité tel qu'édicté par les documents « Cadre de référence » ainsi que le « Guide d'élaboration d'un plan directeur de l'eau » du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, maintenant MDDELCC. :

- secteur municipal,
- autochtone
- industriel et économique
- communautaire et environnemental.

La composition de la TRGIEBV mise sur une représentativité équitable du territoire afin de concrétiser les enjeux touchants à l'ensemble des acteurs de l'eau. L'OBVAJ déteint la responsabilité de solliciter des partenaires ou participants provenant des secteurs susmentionnés (*Loi sur l'eau*, article 14). La sélection des partenaires se fera à l'aide d'un collège électoral advenant un nombre de collaborateurs d'un secteur serait significativement supérieur au nombre de sièges envisagés.

2.1.2. Membres observateurs :

Tout représentant ministériel et représentant d'une société d'État qui participera aux réunions de la TRGIEBV ne peut détenir un droit de vote, les représentants de ces organisations seront nommés à titre de membres observateurs. Pour ces secteurs d'activité, il n'y a pas de nombre de sièges déterminé. Il est entendu que tout observateur participe aux discussions afin de déterminer des actions concertées à réaliser, mais ne détient pas de pouvoir de vote. Les représentants ministériels détiennent un rôle d'accompagnement se rattachant aux domaines de responsabilité du ministère qu'ils représentent. Ils peuvent également être sollicités pour partager et diffuser les données, l'information et les connaissances dont ils disposent. Ils agissent également comme relayeurs d'information auprès de leur ministère respectif.

2.1.3. Membres amis :

Les membres amis, constitués des membres de l'OBVAJ n'agissant pas à titre de membres actifs ou comme membres observateurs ont également la possibilité de soumettre une demande afin d'assister aux réunions de la TRGIEBV. Toutefois, une demande par courriel sera soumise à tous les membres actifs s'assurer de l'accord de tous les membres par consensus avant de répondre à cette demande.

2.2. Rôles et responsabilités :

L'OBVAJ s'attend à ce que les collaborateurs de la TRGIEBV n'agissent pas en leur nom propre, mais plutôt à titre de représentant de la globalité du secteur d'activité qu'il représente (institution, organisme communautaire ou entreprise privée), donc à titre de professionnel. Le rôle de la TRGIEBV est de mettre en œuvre des projets effectués de manière indépendante en lien avec la gestion de l'eau du territoire et d'effectuer des recommandations au conseil d'administration de l'OBVAJ. Le conseil d'administration demeure l'instance décisionnelle.

3. Structure des rencontres et code d'éthique

3.1. Structure des rencontres

3.1.1. Fréquence des rencontres

Dans un premier temps, la fréquence des rencontres sera de 3 à 4 par année, l'heure et la date seront déterminées en fonction d'un nombre maximal de collaborateurs disponibles par le service *Doodle*.

Il y aura possibilité d'utiliser deux modes de participation : par conférence téléphonique (si le système de communication de la salle le permet) et en personne. L'utilisateur du mode de participation téléphonique sera désigné en priorité pour les partenaires des régions les plus éloignées du lieu de rencontre.

3.1.2. Lieu des rencontres

À moins d'un avis contraire, le lieu de rencontre se fera à la Maison de la culture de la municipalité d'Amos.

Coordonnées :

222, 1^{re} Avenue Est,
Amos (Québec),
J9T 1H3
Tél. : 819 732-6070
Télé. : 819 732-3242

3.1.3. Avis de convocation

Les participants de la TRGIEBV seront avisés de la date et de l'heure des rencontres officielles par courriel trois semaines auparavant. Lors de l'envoi de l'avis de convocation, le coordonnateur soumettra un ordre du jour. Les participants seront donc fortement incités à proposer, par courriel, des points à ajouter à l'ordre du jour.

3.2. Code d'éthique et règles de conduite

- Une confirmation des présences est requise au minimum 72 heures avant la réunion;
- Les réunions débuteront et finiront à l'heure indiquée sur l'ordre du jour;
- Dans un souci d'efficacité, il est requis d'assister à chaque rencontre afin de participer aux discussions qui mènent à une décision;
- Il est demandé de faire preuve d'écoute active;
- Il est exigé de respecter les valeurs et opinions des autres participants;
- Il est exigé de participer aux échanges par des propos constructifs mettant davantage l'emphase sur l'identification des pistes d'action et de
- Il est exigé de critiquer les idées et non les personnes;
- Il est exigé de déclarer tout conflit d'intérêts.
- Dans un souci d'efficacité, il est de la responsabilité de chacun des collaborateurs d'effectuer les lectures préalablement acheminées par l'OBVAJ afin d'être au fait des sujets à traiter;
- Il est de la responsabilité de chacun des collaborateurs de s'assurer d'énoncer des faits véridiques.

Toutes les réunions doivent se dérouler en gardant à l'esprit les notions de respect mutuel et de concertation.

4. Protocole

4.1. Vote

Le vote sera défini soit par consensus, soit par majorité par les membres actifs lors de la première réunion officielle. Le vote se prend à main levée, à moins que trois des membres présents ne réclament le scrutin secret. À chacun des réunions, les membres actifs présents ont droit à un vote chacun.

4.2. Secrétaire

Afin de s'assurer de pouvoir mettre par écrit les informations et les décisions prises lors des réunions de la TRGIEBV, un secrétaire sera nommé. L'OBVAJ proposera la nomination d'un employé de l'organisation à la première rencontre, mais un membre actif pourrait également se présenter afin de combler ce poste.

4.3. Durée des fonctions

Chaque membre entre en fonction à la clôture de la première réunion de la Table régionale de gestion intégrée de l'eau par bassin versant au cours de laquelle il a été nommé ou élu. Il demeure en fonction pour deux (2) ans ou jusqu'à ce que son successeur ait été nommé ou élu. Par contre lors de la première réunion, la moitié des membres élus seront en poste pour une durée de un (1) an. Ce principe d'alternance au sein des acteurs de l'eau assurera un renouvellement de sièges pour la moitié des membres chaque année.

4.4. Quorum

Le quorum pour la tenue des réunions et des votes est de vingt pourcent du nombre total des signataires.

4.5. Temps de parole

Afin de faciliter les échanges de tous les collaborateurs de la Table, le temps de parole sera limité à 3 minutes par sujet afin de respecter le droit de parole de tous. Pour élaborer sur une problématique précise, nous vous demandons de procéder à la demande d'ajout de point à l'ordre du jour par courriel au coordonnateur ou en varia et ce, au début de la séance, lors de l'ouverture de la réunion.

4.6. Rémunération

Les collaborateurs votants et les collaborateurs observateurs agissent à titre de bénévoles au sein de la Table régionale de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, il n'y a pas de rémunération versée suite à l'implication des membres.

4.7. Compte-rendu

Un compte-rendu de chacun des réunions de la Table régionale de gestion intégrée de l'eau par bassin versant sera produit. Celui-ci sera transmis à tous les membres et observateurs par courriel et sera également disponible sur le site web de l'OBVAJ.

4.8. Documentation et informations pertinentes

Le coordonnateur de la TRGIEV fera parvenir par courriel la documentation et les informations pertinentes aux membres actifs ainsi qu'aux membres observateurs avant chacun des réunions officielles. Il sera donc du devoir de tous et de chacun de voir à connaître les sujets qui seront traités avant la réunion, ceci afin de s'assurer que le déroulement des réunions se fasse de manière efficace et qu'il priorise les échanges et la concertation.

5. Administration de l'OBVAJ

L'administration de l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie est effectuée par un conseil administratif indépendant de la TRGIEBV. Celui-ci est composé de membres pouvant généralement des secteurs économiques, municipal ainsi que de groupes communautaires et agissants à titre de bénévoles.